

## ANNEXE II-D: ANALYSE DES DÉPENSES PAR BÉNÉFICIAIRE<sup>1</sup>

### Définitions et méthode

1. Le montant des dépenses par bénéficiaire est un indicateur visant à mesurer le coût moyen de l'assistance apportée par le PAM à chaque bénéficiaire de niveau 1 sous la forme de produits alimentaires ou de transferts de type monétaire et de bons-produits afin d'améliorer sa sécurité alimentaire ou son état nutritionnel.
2. Deux mesures sont utilisées: les dépenses journalières par bénéficiaire et les dépenses annuelles par bénéficiaire. La première est obtenue en divisant le montant total des dépenses par le nombre total correspondant de transferts quotidiens, lui-même calculé en multipliant le nombre de jours pour lesquels une assistance est fournie par le nombre de bénéficiaires, tels qu'ils sont indiqués dans les rapports de distribution. La seconde est obtenue en divisant le montant total des dépenses annuelles par le nombre total de personnes recevant une assistance au titre d'un ou de plusieurs programmes mis en œuvre par le PAM au cours de l'année considérée. Un cycle d'assistance plus long est susceptible de faire augmenter le montant des dépenses annuelles par bénéficiaire sans effet sur les dépenses journalières, tandis qu'une diminution des rations a une incidence sur les dépenses tant journalières qu'annuelles.

### Résultats de 2023

3. Le montant effectif des dépenses par bénéficiaire enregistrées en 2023 a été inférieur au montant prévu, comme indiqué dans le tableau 1. Il a été tenu compte de cette évolution dans les révisions budgétaires réalisées depuis l'adoption du Plan de gestion pour 2023–2025.

**TABLEAU 1: DÉPENSES JOURNALIÈRES PAR BÉNÉFICIAIRE  
(MONTANTS PRÉVUS ET MONTANTS EFFECTIFS) (2023)**

Modalité	Montant prévu*	Montant effectif
Produits alimentaires	0,38	0,36
Transferts de type monétaire et bons-produits	0,60	0,55
<b>Toutes modalités confondues</b>	<b>0,45</b>	<b>0,42</b>

\* Chiffres tirés du "Plan de gestion du PAM pour 2023-2025" (WFP/EB.2/2022/5-A/1/Rev.1), annexe VI, tableau A.VI.7.

<sup>1</sup> Le montant des dépenses par bénéficiaire correspond aux sommes engagées par le PAM au profit de chacune des personnes bénéficiant d'une assistance sous la forme de vivres, de transferts de type monétaire ou de bons-produits. Bien que ces dépenses soient assimilées à un coût, on pourrait, d'un point de vue plus large tenant compte des avantages sociaux et économiques des programmes du PAM, les considérer comme des investissements. En offrant une assistance alimentaire aux personnes qui en ont besoin, le PAM contribue à faire reculer la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire, ce qui a de nombreuses retombées positives aux niveaux individuel, familial et communautaire. Les bénéficiaires de niveau 1 qui reçoivent une assistance alimentaire au titre de la modalité axée sur le renforcement des capacités ne sont pas inclus dans la présente analyse.

4. En 2023, les dépenses totales du PAM ont diminué de 9 pour cent par rapport à 2022, passant de 11,6 à 10,6 milliards de dollars É.-U, et le nombre de bénéficiaires a reculé de 5 pour cent, passant de 160 à 152 millions. Ainsi les dépenses annuelles par bénéficiaire ont enregistré une baisse de 9 pour cent, s'établissant à 50 dollars en 2023 contre 55 dollars en 2022, tandis que les dépenses par bénéficiaire et par jour d'assistance (c'est-à-dire les dépenses journalières par bénéficiaire) ont augmenté de 2 pour cent, passant de 0,41 dollar à 0,42 dollar. L'évolution de ces principaux indicateurs est récapitulée dans le tableau 2.

**TABLEAU 2: ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES, DU MONTANT TOTAL DES DÉPENSES ET DU MONTANT DES DÉPENSES JOURNALIÈRES PAR BÉNÉFICIAIRE (2022-2023)**

Indicateur	2022	2023
Nombre total de bénéficiaires	160 millions	152 millions
Montant total des dépenses	11,6 milliards de dollars	10,6 milliards de dollars
Coût annuel par bénéficiaire	55 dollars	50 dollars
Dépense journalière par bénéficiaire	0,41 dollar	0,42 dollar

### Analyse et interprétation

5. Entre 2022 et 2023, le nombre de bénéficiaires de l'assistance alimentaire a fléchi de 7 pour cent, passant de 107,8 à 100,6 millions, et le volume de produits alimentaires distribués a chuté de 23 pour cent, passant de 4,8 à 3,7 millions de tonnes. Faute de financement en 2023, le PAM a diminué la taille des rations et distribué des rations réduites à la plupart de ses bénéficiaires afin de pouvoir venir en aide au plus grand nombre possible.
6. Au cours de la même période, le nombre de bénéficiaires de transferts de type monétaire a enregistré une progression de 5 pour cent, passant de 49 à 51,6 millions, et celui des bénéficiaires de bons-produits a reculé de 13 pour cent, passant de 6,7 à 5,8 millions. Cependant, la valeur des transferts de type monétaire a diminué de 10 pour cent, passant de 3,1 à 2,8 milliards de dollars, et celle des bons-produits a baissé de 35 pour cent, passant de 213 à 137 millions de dollars.
7. Le tableau 3 donne des informations sur le montant moyen des dépenses journalières par bénéficiaire, le tableau 4 sur le montant moyen des dépenses annuelles par bénéficiaire et le tableau 5 sur la valeur journalière de l'assistance fournie dans les principaux domaines d'activité du PAM. Les activités relevant des autres domaines sont essentiellement menées dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités et de la prestation de services, le recours aux transferts directs à des bénéficiaires de niveau 1 étant limité.
8. La durée est un aspect important de l'assistance, qui en détermine l'intensité, les deux autres facteurs étant la valeur journalière de l'assistance, indiquée dans le tableau 5, et le nombre de bénéficiaires, dont il est rendu compte dans la partie III du présent rapport annuel sur les résultats. Pour chaque domaine d'activité, cette durée est déterminée en fonction de la façon dont le programme est conçu et des objectifs arrêtés dans le plan stratégique de pays. Ainsi, la durée des programmes en milieu scolaire correspond généralement à la durée moyenne de l'année scolaire dans les pays où de tels programmes sont mis en place, tandis que les activités organisées dans le cadre des programmes saisonniers ou axés sur la résilience sont souvent de plus courte durée. Au cours de la mise en œuvre, certains facteurs (difficultés d'accès, déficits de financement ou encore fermeture des points de distribution) peuvent avoir pour effet d'écourter l'assistance.

9. Le tableau 6 récapitule le nombre moyen de jours d'assistance par bénéficiaire en 2023, par domaine d'activité. La durée de l'assistance permet de mieux mettre en regard le coût annuel par bénéficiaire et le coût quotidien par bénéficiaire. Par exemple, si le coût quotidien par bénéficiaire pour les transferts non assortis de conditions se situe dans la moyenne mondiale de 0,42 dollar par bénéficiaire, le coût annuel correspondant par bénéficiaire est le plus élevé, toutes modalités confondues, car ce domaine d'activité est celui qui présente en moyenne le plus grand nombre de jours d'assistance.

**TABLEAU 3: MONTANT MOYEN DES DÉPENSES JOURNALIÈRES PAR BÉNÉFICIAIRE  
(TRANSFERTS SOUS FORME DE PRODUITS ALIMENTAIRES, TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET BONS-PRODUITS) (2023)**

Domaine d'activité*	Produits alimentaires		Transferts de type monétaire		Bons-produits		Toutes modalités confondues	
	Nombre de transferts quotidiens	Dépense journalière par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de transferts quotidiens	Dépense journalière par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de transferts quotidiens	Dépense journalière par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de transferts quotidiens	Dépense journalière par bénéficiaire (en dollars)
Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	141 930 849	0,61	547 379 686	0,56	2 178 000	0,62	691 488 535	0,57
Mesures de protection contre les chocs climatiques	-	-	96 646 666	0,32	150 000	0,68	96 796 666	0,32
Programmes de prévention de la malnutrition	1 189 522 554	0,28	124 513 272	0,61	28 200	0,68	1 314 064 026	0,32
Programmes en milieu scolaire	2 104 927 693	0,19	338 492 438	0,23	191 428 524	0,40	2 634 848 655	0,21
Programme de traitement de la malnutrition	1 283 425 362	0,49	3 977 050	0,75	-	-	1 287 402 412	0,49
Transferts de ressources non assortis de conditions	9 802 726 887	0,39	5 068 473 966	0,59	302 159 602	0,36	15 173 360 455	0,45
<b>Total</b>	<b>14 522 533 345</b>	<b>0,36</b>	<b>6 179 483 078</b>	<b>0,56</b>	<b>495 944 326</b>	<b>0,38</b>	<b>21 197 960 749</b>	<b>0,42</b>

\* Les activités d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants ne figurent pas dans le tableau au motif qu'elles prennent essentiellement la forme d'un renforcement des capacités et n'incluent pas de transferts directs sous forme de produits alimentaires, de transferts de type monétaire ou de bons-produits.

**TABLEAU 4: MONTANT MOYEN DES DÉPENSES ANNUELLES PAR BÉNÉFICIAIRE\***  
(TRANSFERTS SOUS FORME DE PRODUITS ALIMENTAIRES, TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET BONS-PRODUITS), 2023

Domaine d'activité	Produits alimentaires		Transferts de type monétaire		Bons-produits		Toutes modalités confondues	
	Nombre de bénéficiaires*	Dépense annuelle par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de bénéficiaires	Dépense annuelle par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de bénéficiaires	Dépense annuelle par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de bénéficiaires	Dépense annuelle par bénéficiaire (en dollars)
Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	1 616 290	44	7 028 417	43	36 190	37	8 680 897	43
Mesures de protection contre les chocs climatiques	-	-	2 223 629	14	5 000	20	2 228 629	14
Programmes de prévention de la malnutrition	11 930 949	28	804 906	93	324	59	12 736 179	32
Programmes en milieu scolaire	18 304 184	21	2 854 939	27	2 061 110	37	23 220 233	23
Programme de traitement de la malnutrition	14 827 017	41	61 793	48	-	-	14 888 810	41
Transferts de ressources non assortis de conditions	67 296 698	55	40 906 232	71	3 736 208	29	111 939 138	60
<b>Total**</b>	<b>113 975 138</b>	<b>45</b>	<b>53 879 916</b>	<b>63</b>	<b>5 838 832</b>	<b>32</b>	<b>173 693 886</b>	<b>50</b>

\* Le nombre de bénéficiaires indiqué dans ce tableau correspond aux bénéficiaires de niveau 1 auxquels le PAM est venu en aide dans le cadre d'activités conformes au Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025.

\*\* Les montants indiqués sur cette ligne incluent les bénéficiaires qui reçoivent une assistance au titre de plusieurs programmes ou modalités de transfert. En 2023, le PAM a fourni une aide à 151,7 millions de personnes, dont certaines ont bénéficié de plusieurs programmes dans divers domaines d'activité.

**TABLEAU 5: VALEUR JOURNALIÈRE DE L'ASSISTANCE FOURNIE\* (2023)**

Domaine d'activité	Produits alimentaires				Transferts de type monétaire et bons-produits			
	Valeur moyenne d'un transfert quotidien (en dollars)	Coût moyen d'un transfert quotidien (en dollars)	Montant total des dépenses par bénéficiaire	Valeur des transferts en pourcentage des dépenses par bénéficiaire	Valeur moyenne d'un transfert quotidien (en dollars)	Coût moyen d'un transfert quotidien (en dollars)	Montant total des dépenses par bénéficiaire	Valeur des transferts en pourcentage des dépenses par bénéficiaire
Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	0,27	0,22	0,61	45	0,40	0,06	0,56	71
Mesures de protection contre les chocs climatiques					0,25	0,02	0,32	79
Programmes de prévention de la malnutrition	0,17	0,06	0,28	61	0,47	0,04	0,61	76
Programmes en milieu scolaire	0,11	0,05	0,19	56	0,20	0,03	0,29	69
Programme de traitement de la malnutrition	0,28	0,13	0,49	57	0,50	0,08	0,75	67
Transferts de ressources non assortis de conditions	0,20	0,12	0,39	51	0,46	0,03	0,58	79
<b>Total</b>	<b>0,19</b>	<b>0,11</b>	<b>0,36</b>	<b>52</b>	<b>0,43</b>	<b>0,03</b>	<b>0,55</b>	<b>78</b>

\* La valeur de l'assistance comprend la valeur du transfert et le coût du transfert, hors coûts de mise en œuvre, d'appui direct et d'appui indirect.

<b>TABLEAU 6: DURÉE MOYENNE DE L'ASSISTANCE FOURNIE, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (EN NOMBRE DE JOURS) (2023)</b>				
<b>Domaine d'activité</b>	<b>Produits alimentaires</b>	<b>Transferts de type monétaire</b>	<b>Bons-produits</b>	<b>Moyenne*</b>
Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	62	75	60	72
Mesures de protection contre les chocs climatiques		43	30	43
Programmes de prévention de la malnutrition	98	149	87	101
Programmes en milieu scolaire	111	109	93	109
Programme de traitement de la malnutrition	84	64	-	84
Transferts de ressources non assortis de conditions	144	120	81	133

\* Les moyennes indiquées dans cette colonne correspondent à la moyenne pondérée calculée sur la base du nombre de bénéficiaires ayant reçu une assistance au titre de chaque modalité.